



**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable et de
l'Énergie**

**Ministère de la Ville, de la Jeunesse
et des Sports**



Référentiel des missions de service civique

Guide à destination des personnes morales de droit public souhaitant accueillir des volontaires en service civique

Grand programme « Transition énergétique, climat et biodiversité »



Sommaire

Le service civique en bref	3
Quelles sont les missions pouvant être confiées à des volontaires en service civique ?.....	3
Quel type de missions de service civique dans le domaine de l'écologie et du développement Durable ?.....	4
Illustrations par thématiques	4
Dans le domaine de la transition énergétique.....	5
Dans le domaine du climat et de la réduction des pollutions.....	6
Dans le domaine de la biodiversité	7
Comment accueillir un volontaire en service civique ?	9

Le service civique en bref¹

Créé en mars 2010, le service civique a pour objectif de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement dans lequel ils pourront murir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Concrètement, il s'agit :

- d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat de 467,34 €, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil de 106,31 € ;
- Et ouvrant droit à une protection sociale complète prise en charge par l'État.

Pour 2015, l'ambition est de doubler les effectifs de jeunes accueillis en service civique pour les porter à 70 000 puis de permettre à 150 000 voire 170 000 jeunes d'effectuer un service civique en 2016.

Quelles sont les missions pouvant être confiées à des volontaires en service civique ?

Les missions de service civique doivent respecter 3 grands principes :

- **Non substitution**
 - Les missions des volontaires doivent être complémentaires de l'activité des salariés, des stagiaires et bénévoles des structures qui l'accueillent sans s'y substituer ;
 - Le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme, la mission confiée au volontaire doit s'inscrire dans un cadre d'action distinct des activités quotidiennes de la structure qui l'accueille ;
 - Les missions de Service Civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes.
- **Accessibilité**
 - Le contenu des missions doit être défini de manière à les rendre accessibles à tous les jeunes ;
 - Des pré-requis en termes de formation, de compétences particulières, d'expériences professionnelles ou bénévoles préalables ne peuvent être exigés.
- **Mixité**
 - Le service civique doit être un vecteur de lien social, qui permette au volontaire de vivre et d'offrir une expérience de mixité sociale ;

¹ Cf. Guide à destination des organismes d'accueil téléchargeable sur : <http://www.service-civique.gouv.fr/page/accompagner-et-former-les-volontaires>

- Les volontaires doivent essentiellement assurer des fonctions d'accompagnateur, d'ambassadeur ou de médiateur accomplissant des tâches de sensibilisation, de pédagogie, d'accompagnement ou d'écoute ;
- Ces tâches doivent être principalement réalisées sur le terrain et au contact du public auquel s'adresse l'organisme d'accueil.

Quel type de missions de service civique dans le domaine de l'écologie et du développement Durable ?

▪ *Ce que le volontaire peut faire*

Les descriptions de missions type dans le domaine de l'environnement pourront se construire à partir du triptyque de tâches suivant :

- **éducation au développement durable et accompagnement à l'évolution des pratiques** : sensibilisation auprès des élèves, des familles, organisation d'animations pédagogiques, d'évènements ;
- **valorisation, animation des espaces naturels** : contribuer à la préservation de la biodiversité et des paysages, participer à la mise en place d'outils et d'animations pédagogiques à destination du public fréquentant un espace naturel ;
- **observation de la faune et de la flore** : observation sur le terrain, inventaire, réalisation d'Atlas, etc.

▪ *Ce que le volontaire ne peut pas faire*

Les missions ne peuvent demandées de connaissances techniques et pratiques sélectives. Il ne peut être demandé au volontaire des connaissances de type cartographie, ou maîtrise de logiciel de base de données. Cependant, la réalisation de tâches simples d'entretien du patrimoine naturel ou de collecte ou de recyclage de déchets ne peut être la mission d'un volontaire sur la totalité de sa durée d'engagement : il est préférable de mixer les missions confiées au volontaire ou de proposer une succession de missions différentes dans la feuille de route du volontaire. Il convient de concevoir une mission qui permette au volontaire d'être à la fois en contact avec le public et les lieux à préserver.

Illustrations par thématiques

Les exemples suivants illustrent comment les missions de service civique peuvent être déclinées dans le champ de l'écologie et du développement durable. **Ces exemples n'ont pas vocation à être exhaustifs, il ne s'agit pas de restreindre le champ des missions proposées mais d'illustrer ce qui peut être concrètement mis en œuvre dans le respect des principes du Service Civique.**

De nombreuses collectivités territoriales compétentes en matière d'environnement proposent déjà des missions de service civique dans ce domaine :

- Des structures intercommunales : Communauté urbaine de Strasbourg, communautés d'agglomération, communauté de communes, syndicats mixtes (parcs régionaux, syndicats des eaux) ;
- Des conseils régionaux et généraux : le Conseil régional de Poitou-Charentes, le Conseil général de Meurthe et Moselle...
- Des communes : Aubervilliers, Bordeaux, Saint-Etienne, Paris, etc.
- Mais aussi des instituts et offices publics spécialisés dans le domaine de l'environnement.

D'autres structures peuvent également être sollicitées au regard de leur expertise en la matière : les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'association des éco-maires, l'ADEME...

Enfin des associations ayant développés des programmes spécifiques peuvent également vous conseiller : la ligue de l'enseignement dans le cadre du programme éducatif "Citoyenneté – Environnement – Développement durable", l'association Unis-Cité et son programme " Mediaterrre".

Dans le domaine de la transition énergétique

dans le contexte de la conférence Paris Climat 2015 et pour accompagner la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Des missions de sensibilisation au développement durable :

- Sensibiliser les publics aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique ;
- Animer des actions pédagogiques sur la protection et le respect de l'environnement, la maîtrise de l'eau et de l'énergie, la mobilité douce, les circuits courts ;
- Accompagner l'évolution des pratiques par une information plus individualisée : par exemple des actions de porte à porte sur les pratiques d'économie d'énergie, de tri des déchets, transports alternatifs à la voiture, information sur les bilans thermiques touchant les possibilités d'aménagement plus écologique du logement, la réalisation d'un bilan énergétique...

Ils ont développé des missions de service civique le domaine de l'énergie et du climat qui peuvent vous inspirer :

Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

Mission d'« Ambassadeur du service civique pour le développement durable » : sensibiliser la communauté éducative des collèges à l'environnement et à la gestion éco-responsable.

Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Mission de promotion des mobilités douces et alternatives vers l'école : mobiliser les communes du Parc pour qu'elles s'engagent auprès des parents et des enseignants dans une démarche de mobilité alternative vers l'école ; accompagner les élus et les familles dans la mise en place de pédibus, vélobus, covoiturage vers l'école ou d'autres activités.

La Ville de Blois

Mission d'accompagnement des familles relogées dans le cadre du projet de rénovation urbaine à la maîtrise de leurs dépenses d'énergie : sensibiliser à l'éco-citoyenneté ; animer un logement témoin pour montrer les écogestes ; aider les familles à mettre en place un suivi dans la gestion de leurs charges ; établir un diagnostic personnalisé pour chaque famille (consommation eau et électricité...) ; porter à la connaissance des familles des solutions et outils pour limiter leur consommation.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Liffre

Mission de sensibilisation et d'accompagnement des habitants pour une meilleure maîtrise de leur consommation d'énergie, une réduction des coûts et un gain en confort ressenti : rencontrer les partenaires (travailleurs sociaux, aides ménagères, services infirmiers...) pouvant être donneurs d'alerte pour orienter des familles concernées ; accompagner sur plusieurs mois des ménages suite à une visite diagnostic, à un échange sur les pratiques des ménages et à l'installation de petits matériels économes (mousseurs, ampoules basse consommation, multiprise avec interrupteur, bas de porte, joint fenêtre...).

Dans le domaine du climat et de la réduction des pollutions

dans le cadre du plan déchets 2020, du Plan national de santé environnement (PNSE), des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ou de la Prévention des risques naturels et hydrauliques

→ Des missions de lutte contre les pollutions :

- Sensibiliser les usagers aux enjeux de la lutte contre les pollutions au plan environnemental, sanitaire et économique ;
- Encourager la pratique de la réutilisation et favoriser le recyclage des déchets ;
- Accompagner les usagers à une meilleure utilisation des équipements de collecte des déchets mis à leur service ;
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers des alternatives aux intrants chimiques.

Ils ont développé des missions de service civique le domaine de l'énergie et du climat qui peuvent vous inspirer :

La Communauté Urbaine de Strasbourg

Mission de sensibilisation des usagers à une bonne gestion des déchets au plus près des points de collecte : accueillir et sensibiliser sur un point de collecte des objets encombrants ; accueillir et sensibiliser en pied d'immeuble ou aux abords de points de collectes enterrées ; accueillir et sensibiliser en déchèterie sur les nouvelles modalités de traitement du mobilier.

La Communauté de Communes du Cap Sizun

Mission de sensibilisation des estivants à la gestion durable de leurs déchets : sensibiliser en porte-à-porte les résidences secondaires et en "tente à tente" dans les campings ; organiser des animations lors des événements estivaux.

Le Conseil Général des Landes

Mission de sensibilisation « zéro-phyto » : sensibiliser les particuliers à des pratiques de désherbage et d'entretien d'espaces alternatives aux traitements chimiques ; au sein de la Direction de l'Environnement, participer au programme départemental d'amélioration des pratiques de

désherbage et d'utilisation des produits phytosanitaires pour le volet lié à la sensibilisation des particuliers.

La Commune de Saint-Paul

Mission de lutte contre les nuisances sonores : assurer la médiation auprès des habitants.

→ Des missions de sensibilisation et de prévention des risques naturels et hydrauliques :

- Sensibiliser les habitants aux enjeux de la préservation des espaces naturels dans le cadre de la prévention des risques naturels ;
- Sensibiliser les particuliers à l'entretien des espaces naturels ;
- Contribuer à construire une culture du risque ;
- Contribuer à renforcer la capacité de résilience des habitants et des territoires.

Ils ont développés des missions de service civique le domaine de l'énergie et du climat qui peuvent vous inspirer :

Le Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton

Mission de valorisation et d'animation du patrimoine naturel et environnemental : aider à l'entretien des milieux naturels de type "rivière", "zones humides", annexes hydrauliques ; diffuser des connaissances relatives à ce patrimoine auprès du public (scolaire, usagers) et le sensibiliser à sa protection ; contribuer au suivi floristique et faunistique.

Le Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron

Mission de Médiation sur l'entretien des cours d'eau : faire la médiation auprès des propriétaires riverains pour qu'ils assurent un entretien des cours d'eau dans le cadre de la gestion des inondations du bassin versant de l'Orb.

Le Syndicat mixte Ardèche Claire

Mission d'entretien de la mémoire des crues cévenoles et de prévention des risques : mener l'inventaire des repères de crue déjà posés et des informations disponibles sur le bassin versant ; recueillir les témoignages et supports de mémoire auprès des habitants et élus du territoire ; accompagner les communes du bassin versant dans la diffusion auprès des citoyens du dispositif d'alerte et de crise en cas d'inondation.

Dans le domaine de la biodiversité

dans le cadre de la conservation et gestion du patrimoine naturel ou de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020

→ Mission de valorisation, animation des espaces naturels :

- Mener des actions collectives de sensibilisation sur des sites menacés ;
- Contribuer à l'accueil, l'information et l'orientation du public fréquentant un espace naturel : participer à la mise en place d'outils et d'animations pédagogiques à destination du public fréquentant un espace naturel, favoriser l'accueil d'un public renouvelé dans les espaces naturels (accompagnement sur site de publics jeunes, en situation de handicap, etc.) ;
- Assurer une médiation avec les populations vivant à proximité d'un espace naturel : sensibiliser lors d'événements locaux sur territoire, aux problématiques de sauvegarde de la biodiversité et à la fragilité des sites naturels ;

- Contribuer à la préservation de la biodiversité et des paysages : participer à des travaux d'entretien écologique d'un site d'intérêt national, informer le public sur les opérations d'entretien des sites en cours de réalisation.

N.B : une convention a été signée entre l'Agence du Service Civique et l'Atelier techniques des Espaces Naturels qui réunit 19 organismes en charge de la gestion de la nature et de la protection de la biodiversité, afin de favoriser l'émergence de missions de qualité au sein de ces organismes.

La Ville de Meung-sur-Loire

Mission de participation à la gestion des espaces naturels protégés : créer des micros habitats ; mettre en place une signalétique pédagogique ; mener des actions d'information et de sensibilisation du public ; participer à l'entretien des bords de Loire et du parc départemental des Mauves.

La Ville de Baie-Mahault

Mission de remise en état de sites pollués non-dangereux : participer au défrichage et à l'aménagement de sites ; participer au déboisement, au nettoyage d'espaces verts, au balisage, à la plantation d'arbres et au fleurissement.

→ Des missions d'observation de la faune et de la flore et protection de la biodiversité

- Observer les animaux protégés ou bagués, au sein d'associations de protection des espèces menacées ;
- Participer à la gestion de mesures de protection sur les territoires où sont repérées les espèces en danger ;
- Participer à la collecte de données naturalistes : participer à la réalisation d'inventaires de la faune et de la flore. Il ne s'agit pas de puiser dans le volontariat les enquêteurs nécessaires, qui doivent de toute manière répondre à certaines exigences de qualification scientifique, mais de contribuer à l'information de la population et de coupler des actions de sensibilisation à la protection de la nature à la réalisation de cet inventaire.

La Communauté d'Agglomération de Chalon Val de Bourgogne

Mission d' « Animateur en biodiversité » : mener l'inventaire de la biodiversité dans les jardins privés suite à des échanges avec des particuliers, observer la faune et de la flore dans le cadre de la conception de l'atlas de la biodiversité de la ville en lien avec les associations ; participer à l'information des habitants sur la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires ; participer à la réalisation d'outils de sensibilisation (guide de connaissances des plantes d'ornements et de bonnes pratiques, "kit biodiversité", carte des espaces verts chalonnais) ; participer à l'accompagnement de visites de sites (coulée verte, prairies humides de la Thalie) ; participer à des animations scolaires.

Le Conseil Général du Bas-Rhin en partenariat avec la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin

Mission de protection et de valorisation du patrimoine végétal dans le cadre d'une campagne de recensement d'arbres remarquables : rencontrer les communes, associations ou particuliers ayant signalés des arbres remarquables ; localiser et mesurer ces arbres ; alimenter la base de données ; expliquer l'intérêt de la démarche aux propriétaires pour le développement durable ; participer aux opérations de sensibilisation auprès du public et des scolaires.

L'Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation de Nantes Atlantique

Mission de protection de la faune sauvage européenne et des écosystèmes des Pays de la Loire : participation au nourrissage et à l'entretien des animaux sauvages hospitalisés à l'Ecole vétérinaire ; accueil et information du public ; animations pédagogiques au sein de festivals et d'expositions.

Le Parc National de la Vanoise

Mission de suivi de la faune et d'information aux touristes : participer au suivi de la population de marmottes ; assurer l'information des randonneurs sur site.

Le Syndicat Mixte pour la Gestion et la Réalisation du Parc Naturel du Haut-Languedoc

Mission de protection des variétés anciennes et locales de pommes faisant partie intégrante du patrimoine local et contribuant à la diversité génétique globale : mener une enquête participative auprès des habitants pour recenser les arbres d'intérêt ; assurer l'inventaire sur le terrain des arbres potentiellement "arbres à greffons" ; rencontrer les propriétaires de ces arbres et recueillir les usages et traditions liés à ces variétés ; durant la période hivernale, contribuer à la récolte des greffons sur les arbres choisis pour une mise en pépinière ; participer aux actions de sensibilisation du public.

Comment accueillir un volontaire en service civique ?

Un agrément est requis pour accueillir des personnes volontaires en service civique. L'agrément est délivré par l'Agence du service civique pour les organismes exerçant une activité à vocation nationale, et par ses délégués territoriaux pour les organismes exerçant une activité à l'échelle locale.

Le [dossier de demande d'agrément](#) et les coordonnées [des référents en région de l'Agence du Service Civique](#) sont disponibles sur le site www.service-civique.gouv.fr.

Pour plus d'informations :
www.service-civique.gouv.fr